

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2025 - 035

Objet : Contrat de vente et de maintenance d'un copieur pour la Police Municipale

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L2122-22, 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,

Vu l'article susvisé et les délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2122-8,

Considérant le besoin de la commune de remplacer un copieur pour la Police Municipale.

Considérant la proposition du contrat de vente et de maintenance présentée par l'entreprise ALPES COMMUNICATIONS SYSTEMS.

Considérant le montant de ce contrat d'une durée de 48 mois à compter de la livraison, s'élève à la somme de 3 456,00 € HT, soit 4 147,20 € TTC (acquisition) et de 180,00€ HT, soit 216,00 € TTC par trimestre (maintenance).

Considérant que la société ALPES COMMUNICATIONS SYSTEMS possède les qualifications nécessaires à la réalisation des prestations demandées.

D É C I D E

ARTICLE 1 : De conclure avec l'entreprise ALPES COMMUNICATIONS SYSTEMS, située 124, allée Albert Sylvestre, 73 000 CHAMBERY, un contrat de vente avec maintenance ayant les conditions précitées.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du contrat à intervenir avec l'entreprise.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 14 mai 2025,

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le

